



Parlement jurassien
Groupe Verts et CS-POP

Motion n° 1298

Identification des performances environnementales des véhicules.

En janvier 2019, le Parlement jurassien acceptait sous forme de postulat la motion 1227 « Actualiser la taxation des véhicules ». Ce texte demande au Gouvernement d'étudier une taxation annuelle différenciée des véhicules motorisés selon leurs émissions de CO₂.

La mise en place d'une taxation différenciée imposera obligatoirement à l'Office des véhicules du Canton de classer les véhicules selon leurs émissions de CO₂. Dès lors qu'une telle démarche est en cours de réalisation, il semblerait intéressant, à l'instar de ce que fait le Canton de Genève avec les macarons Stick'Air, d'imaginer une identification différenciée des véhicules selon leurs performances environnementales. Le CO₂ n'étant pas l'unique émission nocive pour le climat et la santé, il conviendra d'inclure aussi d'autres critères d'évaluation.

L'Allemagne dispose déjà depuis 2007 d'un système similaire. Avec le temps, ces macarons antipollution font désormais partie intégrante des habitudes des conducteurs-trices et ne posent aucun problème. Le simple fait que les macarons soient bien visibles sur les voitures permet de mieux sensibiliser et responsabiliser les automobilistes quant à l'impact environnemental de leurs véhicules. Cet autocontrôle (*dans les deux sens du terme*) stimule ainsi les automobilistes à faire plus efforts pour choisir des véhicules qui polluent peu.

Pour l'ensemble du parc automobile jurassien, nous chargeons le Gouvernement de mettre en place une identification différenciée des véhicules motorisés selon leurs performances environnementales.

Delémont, le 29 janvier 2020

Groupe Verts et CS-POP
Baptiste Laville